

## **Introduction**

Intervention au sujet du conseil de classe dans l'enseignement spécialisé lors de cette journée ?

Oui car parler du CCL et parler de l'enseignement spécialisé, c'est quelque chose de **naturel**, le CCL fait **partie intégrante** du processus éducatif dans notre enseignement spécialisé !

**Baromètre** C'est un bon moyen de prendre la température de l'ambiance et de l'implication des équipes

### Anecdote

Jeune professeur d'Education Physique, « *toute fraîche émoulue de cette noble université qui nous accueille* » ..... Après 4 ans d'intérim et de bons et loyaux services dans l'enseignement ordinaire, je suis entrée (par hasard) dans le spécialisé.

*(Par hasard : Pas de formation spécifique pour un enseignement à besoins spécifiques .... ! Dans ces cas-là, Ou vous vous enfuyez en courant, ou vous en faites un sacerdoce ... !!!!*

Quand vous êtes prof d'Education Physique, que vs aimez votre boulot, que ca se passe plutôt bien, vous avez un avis et des choses à dire mais dans l'ordinaire, on a pas beaucoup l'occasion de participer aux débats. Non pas qu'on ne vous prenne pas au sérieux mais franchement qu'importe que le jeune soit brillant en GRS s'il est « pété » en math ou qu'il ait des problèmes de latéralité s'il obtient grande dis à chaque session d'examen ! *Mais je n'ai qu'un vague souvenir de délibés et conseils de classe de fin d'année MAIS j'imagine que depuis les choses ont changé.*

**ET là**, chaque semaine, chaque mardi, conseil de classe (car beaucoup de classes donc en service tous les mardis),

Et là, on vous sollicite, on demande votre avis et ..... L'organisation vous donne une place !

## **CCL : les mérites**

**IMPORTANT DE SOULIGNER QUE le ccl peut amener des effets + + +**

## 1<sup>er</sup>

**VECTEUR D'INTEGRATION POUR LES ENSEIGNANTS** dans un groupe de prof, porte d'entrée dans l'équipe, dans l'établissement, espace de parole et d'échanges (il y a les timides, les forts en gueule...)

## 2<sup>ème</sup>

**Lieu d'échanges sur les pratiques et outil pédagogique** à part entière (on y reviendra)

## 3<sup>me</sup>

Quand on est titulaire, on quitte sa casquette d'enseignant: il faut gérer et composer un groupe multidisciplinaire, Prof de pratique pro/ cours spéciaux/ instit- régents ou licenciés/paramédicaux : AS, PSY, logo, infirmier, .../éducateurs/ chef d'atelier /AGENTS du PMSS/

Il faut concilier les différents points de vue, trouver des pistes .... On prend de la hauteur, du recul .... ON DEVIENT **un acteur dans l'institution école !**

Et je suis là pour vous parler du spécialisé en général et de mon établissement en particulier

-----  
Dans la circulaire relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé, le cadre est fixé au chapitre 7

## **. Le conseil de classe dans l'enseignement secondaire**

### **2.1. Sa composition**

Le conseil de classe est composé de l'ensemble des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, psychologique et social qui ont la charge de l'instruction, de l'éducation et de la formation d'un groupe d'élèves et qui en portent la responsabilité.

Les chefs d'atelier sont tenus de participer aux conseils de classe des groupes d'élèves des secteurs professionnels relevant de leurs compétences.

Les chefs de travaux d'atelier peuvent participer aux conseils de classe.

Pour les élèves suivant un enseignement spécialisé en alternance le conseil de classe est élargi au coordonnateur et/ou à l'accompagnateur du CEFA.

### **2.2. Ses réunions**

Le conseil de classe se réunit au moins une fois par trimestre

### **2.3. Ses missions**

#### **A. Les missions propres au conseil de classe sont les suivantes :**

1. organiser les groupes d'élèves et les unités pédagogiques ;
2. décider de l'inscription des élèves dans une des formes d'enseignement secondaire spécialisé ;
3. décider, de manière motivée, du passage d'un élève d'une forme d'enseignement à une autre ;
4. fixer pour chaque élève la durée des phases d'enseignement ;
5. délivrer les titres sanctionnant les études à l'exception du certificat de qualification qui est délivré par le jury de qualification ;
6. donner un avis sur le passage d'un élève d'un secteur professionnel à un autre ;
7. donner son accord pour l'organisation d'une période de stage pendant les congés scolaires ;
8. émettre un avis motivé sur l'opportunité pour un élève de fréquenter une classe SSAS.

#### **B. Les missions du conseil de classe assisté de l'organisme chargé de la guidance des élèves sont les suivantes :**

1. élaborer et ajuster pour chaque élève, dans chaque forme d'enseignement, un plan individuel d'apprentissage qui coordonne les activités pédagogiques, paramédicales, psychologiques et sociales. Ce plan individuel d'apprentissage comprend un plan individuel de transition (P.I.T), tel que défini à l'article 4, § 1<sup>er</sup>, 30° du même décret, qui tend à établir dès l'inscription, les liens nécessaires entre les différents partenaires en vue d'élaborer et de favoriser le continuum école-vie adulte. Ce P.I.T relève d'un processus dynamique qui comprend :
  - les caractéristiques du jeune (capacités, aptitudes, compétences et attentes) ;
  - les demandes et exigences de la vie adulte (secteur de l'emploi, vie associative, centre d'hébergement, centre d'accueil, ...) ;
  - un réexamen permanent du plan d'action ;

Le P.I.T. sera adapté périodiquement, notamment, en fonction de l'évolution du jeune en regard de son projet de vie à l'âge adulte.

2. évaluer chaque élève de façon formative et continue en ce qui concerne le savoir-être et le savoir-faire transversal en vue d'ajuster le plan individuel d'apprentissage ;
3. conformément au chapitre X du Décret du 3 mars 2004 organisant l'Enseignement spécialisé, émettre un avis motivé sur l'opportunité de l'intégration d'un élève dans l'enseignement ordinaire. Si cet avis est positif, assurer la gestion du projet d'intégration ;
4. émettre un avis motivé sur l'opportunité d'orienter un élève vers l'enseignement ordinaire ;
5. émettre un avis motivé en ce qui concerne le maintien dans un niveau d'enseignement déterminé.
6. émettre un avis motivé sur l'opportunité d'orienter un élève vers l'enseignement spécialisé en alternance.

Les avis motivés du conseil de classe et de l'organisme chargé de la guidance des élèves figurent sur un document unique.

#### **2.4. Rôle du directeur de classe**

- Il assure la gestion hebdomadaire du P.I.A. de chacun de ses élèves durant les périodes de conseil de classe prévues dans sa grille horaire.
- Il rédige, pour chaque réunion du conseil de classe relatif à ses élèves, un procès-verbal qui établit entre autres :
  - la classe ;
  - la date, l'heure de début et de fin de la réunion ;
  - le nom des membres présents et leur signature ;
  - le rapport des points traités ;
  - les décisions prises.

#### **2.5. Le fonctionnement du conseil de classe**

- Le directeur ou son délégué **préside** le conseil de classe. Les réunions sont organisées de façon à ce que chaque membre puisse assurer ses prestations.
- **L'horaire** des Conseils de classe est soumis à la consultation préalable du comité légal de concertation afin d'assurer une présence maximale du Centre-psycho-médico-social dans le cadre de l'article 80 § 3, l'horaire est établi dans la mesure du possible en collaboration avec la direction du Centre-psycho-médico-social.
- Tous les documents relatifs au conseil de classe restent en **permanence** à l'établissement, à la disposition de l'inspection et du service de vérification de la Fédération Wallonie-Bruxelles selon leurs compétences respectives.
- Selon les modalités fixées par le règlement des études, un **CONSEIL DE CLASSE EXCEPTIONNEL** peut être organisé pendant les périodes de cours lorsqu'une décision urgente doit être prise à propos d'un élève.
- Les membres du personnel qui, vu leur horaire professionnel, n'ont pas la possibilité d'assister au conseil de classe, sont tenus de transmettre par écrit toutes les informations utiles au bon déroulement du conseil de classe.

#### **Remarques :**

- **Les constats, informations, interventions présentés lors d'une réunion du conseil de classe ont un caractère strictement confidentiel. La**

**communication de ces données à des personnes extérieures au conseil de classe requiert l'autorisation du chef d'établissement.**

- **Les décisions du conseil de classe sont communiquées à l'élève, à ses parents, ou à la personne investie de l'autorité parentale, par le chef d'établissement ou par son délégué, selon les modalités fixées par le règlement des études.**

## **2.6. La gestion du P.I.A. des élèves**

- Les membres du Conseil de classe assurent la gestion hebdomadaire du P.I.A. de chacun de leurs élèves durant les périodes de conseil de classe prévues dans leur grille horaire.
- L'élève et ses parents ou, à défaut, leur délégué, sont invités à l'élaboration du P.I.A.

## **2.7. Ses délibérations du conseil de classe**

- Toutes les décisions du conseil de classe sont prises collégalement. Le conseil de classe tend à rallier l'unanimité.
- Les règles de délibération sont prévues dans le règlement des études.
- Les personnels éducatif et paramédical siègent avec voix consultative pour toutes les matières visant à l'évaluation certificative.
- Les décisions du conseil de classe sont communiquées à l'élève, à ses parents, ou à la personne investie de l'autorité parentale, par le directeur ou par son délégué.
- Les décisions sont susceptibles d'un recours. (Voir point 3 ci-après).

La route est tracée, c'est facile !

1) Aux trieux

- CCL CHAQUE MARDI : 2 à 3 ccl par mardi, on regroupe les ccl dans des locaux proches pour permettre de changer de classe après 1h (par exemple)

Tous les classes passent 1x trimestre : équilibre !?! Calendrier préétabli par Coordinatrice sur base des demandes des titulaires (gère les urgences) (et qui vérifie que chaque classe passe 1x par trimestre) avant certains passaient à la trappe !

(Il manque 1 jour semaine !!!!!)

Agenda sur le site, réunions programmées par trimestre

- Soutien du titulaire

Le coordinateur

Les outils : référentiel commun

Titulaire mène le débat sur base de fiches de ressources et difficultés (en ligne sur le site)

Prépare le terrain, ce qui marche, ce qui pose problème et de là on détermine les objectifs PIA et les actions pédagogiques prioritaires

Compétences disciplinaires et transversales, (évaluation certificatives et évaluation formative / carnets de progressions/ objectif PIA/ stage/

Sur le papier mais Dieu que c'est difficile dans la réalité !!!!

Un CCL ça peut être tout ou rien et j'en ai vu des tout et des riens

- Côté profs

Il faut savoir mener la réunion et e n'est pas une mince affaire

- Gérer les temps de parole (il y a toujours le silencieux qui n'est pas entendu et celui qui crie plus fort que tout le monde
  - Réflexion de Catherine Educ c'est la première fois qu'on me demande mon avis et qu'on me demande de prendre la parole
  - Des décisions qui ont basculé sur un avis plus fort ou mieux argumenté
- Eviter les discussions stériles, plainte sur tel ou tel élève

*Alors ou le directeur de réunion est un spécialiste en conduite de réunion voir même un spécialiste gestion de conflits, psychologue ou en cas extrême en arts martiaux (tous ceux qui ont travaillé avec des types 3 (je parle des profs) me comprennent !*

Mais oui, il faut être un peu tout ça et ça s'apprend (importance du choix du titulaire et de l'accompagnement) chez nous coordinateur accompagnes ou chef d'atelier. J'y suis chaque fois qu'on me le demande et reste après 4 h dans le bureau (et compte rendu dans mon bureau dans la semaine + PV dans la farde au bureau

### **Co té pédagogique**

C'est le lieu des prises de décisions communes, là ou peut se jouer le sort d'un élève là où les regards peuvent être modifiés ou les sorts scelles ....

Pour le ccl, si avant on était un peu lâché dans la nature, ça fait 20 ou 30 ans que dans les écoles du spécialisé on parle d'objectifs, de critères d'évaluations, d'objectifs SMART

de pédagogie de la réussite de contrat, d'évaluation formative et certificatives ....

de formulations positive, (le cerveau n'enregistre pas la négation) :

ne soit pas violent  reste calme;

ne soit pas grossier je m'exprime correctement

venue du PIA a beaucoup affiné : (ou alors c'est nous ?) **C'est quand on est engagé dans une action, qu'il y a réflexion, cela s'autoalimente**

Les 2 forcément .....

- Dans l'ens ordinaire manque de rigueur .... C'est quoi la rigueur finis ton travail, relis pr corriger les fautes, suis le plan donné, repsecte les consignes .... Garde contact avec le thème
- Ne sois pas grossier ou vulgaire .... Sois poli ?????

je dis bonjour quaend je rentre dans la classe

,j'enlève ma casquette ou ma capuche,

J'utilise des mots du langage courant (de jolis mots), (brainstorming des gros mots supe mais faut tenir ...) je dissocie tjrs langage courant (ou celui du monde de l'école et du travail et celui des potes ou de la maison (attention aux conflits de loyauté é)

je souffle 4 x avant de parler si je sens que je suis fâche

J'utilise mon permis de souffler si je sens que je vais exploser

Les gardes fous

*DANGER DES DISCUSSIONS AU CCL : il y arrive pas, il a pas les compétences mais bon il a du mérite hein, il est gentil et volontaire  
Ou ... il est malin mais vraiment insupportable, on ne peut pas lui permettre de passer de phase, quel mauvais exemple pour les autres .... !*

Attention, pas de conseil disciplinaire !

Allez donc expliquer ça à 1 prof qui se fait insulter à chaque cours ou au prof de français quand l'élève sèche ou ne fait rien et qui réussit l'examen les doigts dans le nez et qui peut donc passer dans la phase supérieure

**Phrase magique : « Les sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre d'un élève ne peuvent pas être prises en compte dans l'évaluation des compétences » chap 20 page 19**

on peut traduire par : on ne peut empêcher le passage de phase d'un élève qui en a les compétences pour des motifs disciplinaires

et il faut des lieux où le disciplinaire est traité  
un conseiller d'éducation ou un responsable éducation organique

MAIS CDT Travailler main dans la main avec les enseignants il faut qu'il lise les ccl ou qu'il y a participé

Formulation positive

Chasse aux mots interdits : élève fainéant, élève non motivé

ADAPATION !!!! Remise en question

Si obj PIA atteint, peut être faut-il changer d'objectif ?

Ex un élève en retard

Obj PIA : arriver à l'heure (formulation positive attention héhé)

Moyens : lui dire ou le sanctionner 0 évaluation au bout d'une semaine vérifier l'heure d'arrivée  
Critères : l'heure smart  
2 semaines rien ne change

Moyens pas bon il est seul a se lever à la maison  
Pas de reveil pas de gsm  
On trouve un reveil ou une montre

Sait pas lire ;;;;

Importance de la cohérence à plusieurs niveaux (voir site)

C'est 'affaire de tous !

**2eme phrase magique CCL SOUVERAIN**  
**Reconnaissance du travail des enseignants et de l'équipe**  
**Heures reconnues dans l'horaire !**  
**Il en manque**

**3em phrase magique CO SO CON**  
Collégial Solidaire et Confidentiel

+ Contrôle de la direction

**+ Je garde le meilleur pour la fin :les agents PMS**

Pas toujours d'accord, parfois dérangeant mais important

Œil extérieur avis différent, Trieux ont de la chance ils se reconnaîtront s'ils sont dans la salle

Expert .....

Une jeune dame très effacée mes profs me disaient : mais elle ne dit rien ....

## **Pms partenaire à part entière**

Mesdames et Messieurs les politiques, instituez des temps de réunions pour vos enseignants !

Ouvrez des espaces de parole, de réflexion et d'échanges et reconnaissez ces temps comme un temps de travail !

Important que ces heures de travail soient reconnues !!!!

2 h pas assez mieux vaut dire qu'n preste 28 h puisqu'on les fait de toutes façons

Toutes les réunions sur le temps de midi et parfois pas tt le monde et décisions tronquées ...

## **Donner la liberté aux équipes de travailler, inventer, essayer**

Important pour la reconnaissance ....

*ccl café biscuits mettez d e l'humain et de la reconnaissance*

(Et ça n'a pas de prix !)